

La question des marchés publics en allemand unit les politiciens romands

A son tour, Jacques-André Maire a interpellé Berne sur les discriminations dans des appels d'offres publics dont sont victimes les PME francophones.

SOPHIE MARENNE



KEYSTONE

JACQUES-ANDRÉ MAIRE. Il est aussi président d'Helvetia Latina.

Le conseiller national Jacques-André Maire a fait écho ce mardi aux revendications de son confrère Jacques Bourgeois. Le socialiste neuchâtelois a déposé une interpellation au Conseil fédéral, intitulée «*Les CFF ne sentent-ils pas concernés par un arrêt du Tribunal administratif fédéral (TAF)?*» En tant que président d'Helvetia Latina, l'association qui défend la représentation des minorités linguistiques dans l'administration fédérale, ce dernier est particulièrement sensible à cette question. «Du temps de mon prédécesseur, Dominique de Buman, nous nous attaquons déjà à cette problématique. C'est une préoccupation qui nous touche depuis longtemps», souligne-t-il.

Point de départ: le rail

Comme expliqué dans *L'Agefi* du 7 mars, l'origine de cette polémique est le différend qui oppose Bétontec Gram, petite entreprise située à Villeneuve dans la Broye, à la compagnie nationale de chemins de fer. Pour rappel, un premier bras de fer a débuté en 2017 avec la parution d'un appel d'offres pour «des traverses en béton préassemblées» dont les annexes techniques étaient rédigées uniquement en allemand – langue qui était d'ailleurs la seule acceptée pour soumettre une réponse. Après un recours, le TAF a donné raison à la PME familiale dans sa lutte langagière. Mais, en février 2018, un deuxième appel d'offres concernant «des caniveaux de câbles et de couvercles en béton» a

été publié et présentait les mêmes points de discrimination que le précédent. Vendredi dernier, l'entreprise fribourgeoise a donc, à nouveau, introduit un recours devant l'organe judiciaire basé à Saint-Gall.

Actions politiques en chaîne

Dans son interpellation, Jacques-André Maire décrit la situation de Bétontec Gram en s'étonnant du manque de respect des CFF pour l'arrêt du TAF dans ce deuxième appel d'offre. «Je suis choqué de constater que le même problème revienne au vu de ce précédent. Il n'est pas tolérable qu'une entreprise telle que les CFF ne se soumette pas spontanément à un tel arrêt. La Confédération peut-elle admettre que



cette compagnie ait des pratiques discriminatoires à l'égard des entreprises des régions latines?», interroge-t-il. Il met aussi en lumière l'actuelle révision de la loi sur les marchés publics: il demande qu'elle prenne en compte l'obligation de publier et de traiter les appels d'offres en deux langues officielles, au minimum. «J'ai rebondi sur les questions posées précédemment par Fathi Derder et Jacques Bourgeois afin de maintenir ce sujet sous le feu des projecteurs», explique-t-il. «Et j'appuierai la motion de ce dernier lorsqu'elle sera débattue lors de la prochaine session, au cours du mois de juin. C'est une opération commune, soutenue également par Jean-François Rime.» Au moins un membre de chaque famille politique a ainsi fait corps avec l'interpellation de Jacques-André Maire: preuve que cette question dépasse largement les clivages politiques habituels.

D'autres romands lésés

Depuis, d'autres PME romandes ont joint leur voix à Bétontec Gram pour protester contre de telles discriminations. Dans les pages de *L'Agefi* du 12 mars, Softcom Technologies déplorait par exemple les exigences trop élevées au regard de la maîtrise de l'allemand, qui montent parfois jusqu'à un niveau proche de la langue maternelle. *L'Agefi* a lancé en parallèle une enquête en ligne sur cette thématique, afin d'évaluer l'ampleur et donner la parole aux entreprises ainsi pénalisées sur des marchés publics. Les premiers résultats révèlent que les PME sont nombreuses à vouloir s'exprimer. ■

«Faute de traduction, j'ai abandonné l'offre»

Un entrepreneur actif dans le domaine des services et basé à Lausanne a été victime de discriminations dans un appel d'offres public rédigé en allemand par l'Armée Suisse. Il témoigne dans le cadre du sondage lancé hier par *L'Agefi*. «J'ai demandé une traduction à l'Armée Suisse, mais celle-ci a refusé de le faire, faute de temps. J'ai donc abandonné l'offre. Reste que si la traduction avait été faite, je n'aurais quand même pas eu le même délai que les autres entreprises pour y répondre», explique l'entrepreneur, qui estime que ce manquement n'a pas eu de conséquences économiques directes sur ses activités. «Il est inadmissible d'attendre du client qu'il fasse la traduction lui-même. Il est du devoir de la Confédération de faire le nécessaire pour que toute entre-

prise ait accès à un appel d'offre dans les langues nationales. Sinon, il s'agit d'une discrimination.» Dans le cadre de notre enquête, une employée de la Confédération nous a également contacté pour dénoncer une discrimination des Romands lors du recrutement dans la capitale fédérale. «En tant que francophone, si vous ne maîtrisez pas l'allemand, vos chances d'être engagé à la Confédération sont minces.» L'offre d'emploi sera publiée dans la langue de Molière, mais «l'entretien d'embauche se déroulera à 20% en français et à 80% en allemand», affirme la fonctionnaire, qui préfère garder l'anonymat. «Ce qui me révolte encore plus, c'est le recrutement des apprentis à Berne. Les francophones sont systématiquement mis sur la touche.» – (MH et SG)